

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2023-31
En exercice 18
Présents 14
Votants 17

Séance du 10 juillet 2023

Date de la Convocation
03/07/2023
Date de l'affichage
03/07/2023

L'an deux mil vingt-trois,
et le dix juillet,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Fixation prix vente de bois

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie
DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE,
Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET

Absents : Thomas GAND (pouvoir à M. ATRON), François-Damien GROS,
Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Irène ROUCHE (pouvoir à B.
MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire précise que régulièrement la commune doit procéder à l'abattage d'arbres communaux qui menacent de tomber et sont de ce fait dangereux.

Afin de pouvoir mettre en vente ce bois, il convient de fixer le prix de vente comme suit :

- Coupé en 1m – 32€ le stère, pris en bord de route
- En billes – 25€ le stère, volume à vérifier après coupe en 1m

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le prix de vente au stère ci-dessus détaillé,

-AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 10/07/2023
POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire, MONNET Brigitte

